VILLE DE DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veuillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 10 juillet 2025, à 19h30, à la salle du conseil municipal, située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	**Nature et effet de la dérogation demandée**
Dossier 2025-00434 114, Royal Park (Lot 1 605 564)	D'autoriser l'implantation d'une habitation multifamiliale de 5 logements avec une largeur de bâtiment de 9,47m au lieu de 10 mètres.
Dossier 2025-00451 446, 14e Avenue (Lot 1 973 713)	D'autoriser l'implantation, en projet intégré, de 4 habitations multifamiliales de 8 logements chacunes de deux fois jumelés, pour un total de 32 logements avec: - une marge latérale gauche pour les bâtiments B et D de 2 mètres au lieu du 3 mètres ; - une marge arrière de 2,25 mètres pour le bâtiment C et de 4,51 mètres pour le bâtiment D, au lieu de 9 mètres ; - une aire de stationnement à une distance 2,89 mètres par rapport aux bâtiments A et C, au lieu de 3 mètres. tel qu'illustré au plan de Lafond Architecte, daté du 20 juin 2025.

Fait à Deux-Montagnes, le 23 juin 2025.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et Directeur des services juridiques